

L'AN DEUX MIL VINGT, le ONZE AOUT à 19 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué, au Pôle Culture Loisirs Roland DELECROIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Régis DUQUENOY.

Etaient présents :

Mmes JOURDIN, VERRIELE, Mrs MORDACQ P.H., DEVAUX, LOUVET, Adjoints, Mrs, MAERTEN, MORDACQ P., DEFRANCE, GAYMAY, DEVOS, Mmes MASSIET, PLOCKYN, DELSART, BODDAERT, DESPICHT.

Ont donné pouvoir : Nicole DESMULIE à Carole DELSART, Bruno RIGOBERT à Régis DUQUENOY ; Brigitte DERAM à Alain DEVAUX ;

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Jourdin

Le compte-rendu de la réunion de Conseil du 25 juin 2020 ayant été envoyé avec les convocations du présent Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières.

Le Conseil Municipal ne fait aucune remarque particulière et approuve le compte-rendu de Conseil Municipal du 25 juin 2020.

2020-055 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L22121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE DESIGNER** Madame Bernadette JOURDIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assister Monsieur le Président dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

- **DE DESIGNER** Monsieur Jérôme REGNAULT auxiliaire afin d'assister Madame Bernadette JOURDIN

2020-056 - ENQUETE PUBLIQUE – TRINATURE

- Vu le dossier présenté à l'enquête publique par la société TRINATURE dont le siège social est situé 162 rue de la Gare – 59 470 ESQUELBECQ en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la création d'une usine de surgélation de légumes sur la commune de Blaringhem, route de Wardrecques comprenant :
 - A - Au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, des activités principales soumises à autorisation ainsi que des activités soumises à enregistrement et à déclaration.
 - B - Au titre de la nomenclature « loi sur l'eau », des activités soumises à autorisation et à déclaration
 - C – Au titre du permis de construire
- Considérant que la demande présentée par la société TRINATURE a été soumise à enquête publique du 26 juin 2020 au 28 juillet 2020,
- Considérant que la commune concernée par le projet présenté peut émettre un avis, ce dernier étant repris au rapport d'enquête publique,

Monsieur le Maire soumet la question au vote :

- Avis favorable : 19 voix
- Avis défavorable : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale unique pour la création d'une usine de surgélation de légumes sur la commune de Blaringhem.

2020-057 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES B1508 ET B1509 ET BATIMENT Y ATTENANT

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article 1311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'avis préalable de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire, S.C.I. TRADER, des parcelles cadastrées B1508 et B1509 et de l'immeuble y attenant pour la cession de ces biens au profit de la commune, en date du 27 février 2020,

Considérant l'avis du service Domaine en date du 27 juillet 2020,

Considérant que la commune a pour projet, la construction d'une maison médicale afin de réunir les professionnels du secteur et ainsi, assurer à la population un service de qualité, la commune de Blaringhem s'est proposée pour l'acquisition de ces biens pour un montant de 275 000 € Net vendeur et hors frais d'acte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées B1508 et B1509 et l'immeuble y attenant, appartenant à la S.C.I. TRADER, 232 Rue de Verdun, 59 173 BARINGHEM moyennant un prix de 275 000 € hors frais d'acte.
- **DE PRENDRE A LA CHARGE DE LA COMMUNE** les éventuels frais d'arpentage liés à cette acquisition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé sous la forme authentique aux frais de la commune de Blaringhem. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Blaringhem qui s'y engage expressément.
- **D'IMPUTER** la dépense provenant de cette acquisition aux articles 2138 et 2111 du budget 2020.

2020-058 - ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE CADASTREE B1510

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article 1311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'avis préalable de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant qu'un accord a été trouvé avec les propriétaires de la parcelle cadastrée B1510 pour la cession d'une partie de ce bien (entre 300 et 450 M2 à définir lors d'un arpentage définitif) au profit de la commune,

Considérant que le montant prévisionnel de cette acquisition est en dessous du seuil obligatoire de consultation du service du Domaine,

Considérant que la commune a pour projet, la construction d'une maison médicale afin de réunir les professionnels du secteur et ainsi, assurer à la population un service de qualité, la commune de Blaringhem s'est proposée pour l'acquisition d'une partie de ce bien (entre 300 et 450 M2 à définir lors d'un arpentage définitif) pour un montant au m2 de 50.00 € Net vendeur et hors frais d'acte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **D'ACQUERIR** entre 300 et 450 m2 (à définir lors d'un arpentage définitif) de la parcelle cadastrées B1510, moyennant un prix au mètre carré de 50.00 € (Cinquante euros) hors frais d'acte, soit un prix maximum de 22 500 €.
- **DE PRENDRE A LA CHARGE DE LA COMMUNE** les frais d'arpentage liés à cette acquisition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé sous la forme authentique aux frais de la commune de Blaringhem. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Blaringhem qui s'y engage expressément.
- **D'IMPUTER** la dépense provenant de cette acquisition à l'article 2111 du budget 2020 ou 2021 en fonction de l'avancement du projet.

2020-059 - TARIFS DES ADHESIONS AUX ACTIVITES SPORTIVES

Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des adhésions aux activités sportives pour les saisons 2020 -2021 et suivantes,

En raison d'un changement de statut d'une association sportive, il apparaît nécessaire de reprendre en gestion communale l'utilisation des cours de tennis et ainsi de compléter les tarifs votés le 25 juin 2020

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, voix contre et abstention,

- **D'ADOPTER** les tarifs repris ci-après en annexe à compter du 1^{er} septembre 2020 (tarif normal, tarif mensuel, tarif réduit) pour les Blaringhemois. (Modifications reprises en bleu)

DISCIPLINES	sept-20			sept-19		
	TARIF "NORMAL" une saison complète de sept 2020 à août 2021	Tarif Mensuel (du 1er au 31)	Tarif réduit (50%) à partir de la 3ème personne de la même famille (Même adresse postale) et pour les enfants (moins de 16 ans) déjà inscrit dans un autre club de la ville	TARIF "NORMAL" une saison complète de sept 2019 à août 2020	TARIF "REDUIT" une 1/2 saison de janv. 2020 à août 2020	TARIF "Vacances" Je pratique seulement pendant les vacances scolaires
Forfait accès tous sports						
Forfait accès tous sports sauf musculation	95 €	15 €	50 €	91 €	67 €	32 €
Fitness	77 €	12 €	40 €	74 €	54 €	32 €
Musculation (Ouvert 6/7 jours)						
Musculation Club + accès autres sports	Tarif Club + 30 €			Tarif Club + 30 €		
Tennis libre						
Gymnastique Séniors	55 €	10 €	30 €	53 €	39 €	
Sports de raquettes	42 €	7 €	20 €	42 €	31 €	10 €
Athlétisme - Trail	40 €	7 €	20 €	38 €	28 €	10 €
Volley-Ball	33 €	6 €	15 €	33 €	24 €	10 €
Licence Enfants moins de 16 ans	36 €		18 €	36 €	26 €	15 €
Stage sportif organisé par les animateurs (5 Séances de 2 heures)						7 €

Les jeunes (moins de 16 ans) déjà licenciés dans un club sportif de la ville, bénéficieront de 50 % sur les tarifs indiqués ci-dessus.
Exemple : Je fais du football, j'ai réglé ma licence à l'U.S. Blaringhem et je désire faire autre chose au sein du complexe multisports, je paye donc 17,50 € au lieu de 35 €.

Les tarifs ci-dessus seront diminués de : - 25 €
pour les familles Blaringhemoises sur la 3ème inscription et les
suivantes pour le tarif normal - 10 € pour les familles
Blaringhemoises sur la 3ème inscription et les suivantes pour le
tarif réduit

- **D'ADOPTER** les tarifs repris ci-après en annexe à compter du 1^{er} septembre 2020 (tarif normal, tarif mensuel, tarif réduit) pour les Extérieurs. (Modifications reprises en bleu)

DISCIPLINES	01/092020			sept-19		
	TARIF "NORMAL" une saison complète de sept 2020 à août 2021	Tarif Mensuel (du 1er au 31)		TARIF "NORMAL" une saison complète de sept 2019 à août 2020	TARIF "REDUIT" une 1/2 saison de Janv. 2020 à août 2020	TARIF "Vacances" Je pratique seulement pendant les vacances scolaires
Forfait accès tous sports sauf musculation	127 €	22 €		121 €	93 €	47 €
Fitness	105 €	18 €		100 €	78 €	47 €
Musculation Club + accès autres sports	Tarif Club + 50 €			Tarif Club + 50 €		
Tennis libre						
Gymnastique Séniors	80 €	13 €		77 €	59 €	
Sports de raquettes	63 €	10 €		63 €	47 €	25 €
Athlétisme - Trail	60 €	10 €		59 €	48 €	25 €
Volley-Ball	50 €	9 €		49 €	37 €	25 €
Licence Enfants moins de 16 ans	54 €			54 €	41 €	30 €
Stage sportif organisé par les animateurs (5 Séances de 2 heures)						10 €

2020-60 - DEPART EN RETRAITE D'UNE ENSEIGNANTE DE L'ECOLE LINO VENTURA - PARTICIPATION COMMUNALE

Une cérémonie de départ en retraite sera organisée à la rentrée scolaire pour le départ en retraite de Madame Patricia RIVART, enseignante à l'école Lino Ventura.

Après de nombreuses années passées en qualité d'enseignante de l'école Lino Ventura, Madame Patricia RIVART a décidé de faire valoir ses droits à la retraite, la prérentrée 2020 sera l'occasion de la remercier pour l'ensemble du travail accompli et des relations chaleureuses entretenues avec la municipalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge par le budget communal d'un cadeau offert à l'occasion de cet événement pour lequel une cérémonie sera organisée.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE PRENDRE EN CHARGE** l'achat d'un cadeau d'une valeur maximum de 200 €.
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à la commande et au paiement de ce présent.
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante au Budget 2020.